



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

DECISION DU MAIRE n° 2025/54

Objet : Signature de l'Avenant 1 au marché n°2025-01 Location d'une balayeuse sans chauffeur

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2123-1, 1, R2194-7, R2194-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2024-08 du 06 février 2024 relative au lancement et l'attribution du marché n° 2024-08,

VU le marché relatif à la location d'une balayeuse sans chauffeur,

VU le projet de l'Avenant 1 ayant pour objet l'ajout sur la balayeuse d'une caméra de bus et d'un caisson,

CONSIDERANT la nécessité de signer un Avenant 1 au marché 2025-01,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer l'Avenant 1 au marché 2025-01 relatif à la location d'une balayeuse sans chauffeur avec la société SAML, sise 9/11 rue Gustave Eiffel, 91351 GRIGNY Cedex, SIRET 398 907 311 000 45 pour un montant de 3 858,87 € HT soit 4 630,64 € TTC. Ce qui représente une augmentation du montant initial du marché de 1,83%.

	Montant HT euros	Montant TTC euros	Montant HT euros	Montant TTC euros	% augmentation
Marché			211 200,00 €	253 440,00 €	
Avenant 1	3 858,87 €	4 630,64 €	215 058,87 €	258 070,64 €	1,83%.

Article 2 : Les crédits budgétaires sont disponibles au budget communal de l'opération concernée.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, Les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,

le 08/10/2025

Le Maire, Christian BERAUD

